



Prélèvement abusif assureur: mensualité augmentée sans contrat

Par **poucnette707**, le **05/01/2011 à 20:33**

Bonjour,

Je viens vers vous car j'ai actuellement un problème avec mon assureur auto.

Il m'a fait fin décembre un prelevement (en plus de ma mensualité) de 140 euros sur mon compte bancaire s'en m'en avertir.

Lorsque je le contacte, il me dit que le contrat a été modifié en septembre 2010. La mensualité a été revue à la hausse car ils ont remis à jour le montant de l'assurance avec le bonus du relevé en septembre alors que je suis assurée depuis février (et ils ne m'en ont bien sur pas informée). Je ne conteste pas la raison de cette modification.

Le contrat que j'ai signé stipule une mensualité à 72 euros. Ils ont fait sur mon compte un prélèvement correspondant à la nouvelle mensualité (95euros), et les « arriérés » depuis février (ou j'ai souscrit cette assurance). Je n'ai jamais reçu ce contrat et lorsque je les ai appelé ils m'ont bien dit que le contrat que j'ai signé est à 72euros/mois.

Le problème maintenant vient du fait que j'aurais pu résilier en septembre suite à cette hausse (ceci est la procédure envisagée pour le moment grâce à mon assistance juridique), mais comme ma mensualité n'a pas changé depuis je ne me suis pas douté d'une modification de contrat et l'assureur veut bien résilier et me rembourser le trop perçu depuis le 10 septembre 2010. Cependant cela fait un trou de + de 3 mois de mon assurance (alors que je suis toujours actuellement assurée chez eux, c'est une histoire un peu compliqué), et je n'ai pas trouvé d'assurance pour le moment qui veut me reprendre avec mon bonus.

Je ne sais pas trop quoi faire. J'ai contacté mon assistance juridique qui a négocié cette résiliation (il n'a pas voulu faire un remboursement des 140 euros, je n'ai pas trop compris pourquoi car c'est moins que les 3 mois d'assurances qu'ils nous remboursent dans ce cas), mais si je n'arrive pas à m'assurer ailleurs je ne pourrais pas profiter de cette résiliation à l'amiable et serait obligée de payer 400 euros en plus de prime d'assurance pour un contrat que je n'ai pas signé.

Ais-je des recours sur le prélèvement abusif qui a été fait? Le prelevement supplémentaire de 140 euros ne correspond pas au montant défini sur le contrat, y'a-t-il un vice dans le contrat du coup?

Je n'aurais pas pris mon assurance chez eux s'ils me l'avaient présentée aussi cher.

J'essaie pour le moment de trouver un nouvel assureur qui me reprend avec mon bonus (j'ai lu dans le code des assureurs qu'entre 3 et 12 mois c'était au bon vouloir des assureurs).

Merci d'avance.